



NON AUX SUPPRESSIONS D'ETPT...



€ **Toujours plus, avec encore moins, inacceptable...**

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026 

Le PLF prévoit la suppression de 515 ETP sous plafond et 523 hors plafonds pour France Travail pour 2026.

Pour rappel, les opérateurs de l'État font l'objet d'un article de la Loi de Finances annuelle et les emplois qu'ils rémunèrent sont soumis à une autorisation. Il s'agit des emplois dits « sous plafond » (emplois permanents) et hors plafond (emplois qui ne consomment pas de postes budgétaires car financés autrement, à l'externe, du type contrats aidés, services civiques, etc.).

Ils sont exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT) : 1 agent à temps plein sur 12 mois compte pour 1 ETPT ; 1 agent à mi-temps sur 12 mois compte pour 0,5 ETPT ; 1 agent à temps plein présent sur 6 mois compte pour 0,5 ETPT également.

Par conséquent, les 515 ETPT peuvent représenter 600 à 700 postes en moins, c'est-à-dire des départs qui ne seront pas remplacés dont les postes ne seront pas rediffusés du tout.

UN RISQUE EVIDENT POUR FRANCE TRAVAIL ET LES AGENTS

Les ressources pour faire face aux charges sont déjà insuffisantes. Alors même que les prévisions économiques annoncent une poursuite de l'augmentation du chômage, cette politique d'austérité, pour réduire les déficits publics par la maîtrise de la dépense publique, porte atteinte directement aux conditions de travail des agents de FRANCE TRAVAIL et à la qualité des services aux usagers qu'ils sont en droit d'attendre.

LE SNAP DIT NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES...

L'Etat affiche des ambitions démesurées sans tenir compte des capacités réelles et réduites de France Travail. Et maintenant, il va plus loin et réduit la voilure par la réduction de postes.

Le SNAP dénonce, conteste et lutte contre ces décisions mettant en péril les missions de notre institution !

